

Postulat

Aménagement du territoire : pour des économies substantielles et un débat démocratique sur la vision d'ensemble de notre commune

Pierre Yves Delcourt et consorts

Afin d'encourager les communes à réviser leur PGA, le Département du Territoire et de l'Environnement (DTE) de l'Etat de Vaud a prévu d'octroyer des subventions pouvant aller jusqu'à 40% du montant des études. Le montant alloué à la Municipalité pour la révision du PGA a été fixé à 195'000 francs lors de la dernière séance du Conseil communal (cf. préavis 15/2017). Cette subvention pourrait donc représenter une économie de 78'000 francs. Au vu de l'état difficile des finances communales, toute économie est bonne à prendre. Une des conditions pour l'octroi de la subvention est d'obtenir un préavis positif du Service du développement territorial sur la « vision d'ensemble ». Les études ne doivent pas avoir débuté avant de soumettre la demande de subvention. Ainsi, les travaux préalables du PGA qui ont débuté ne pourront pas être pris en compte. En revanche, il est important de ne pas engager les travaux de révision du PGA *stricto sensu* avant de soumettre la demande de subvention au Canton.

La vision d'ensemble définit comment les autorités communales voient le développement de Bourg-en-Lavaux pour les 25 prochaines années. Elle constitue le cœur du Plan directeur communal dont l'adoption relève de la compétence stricte du Conseil communal.

Dans son préavis 15/2017, la Municipalité indiquait que le Plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) seront élaborés en se basant sur les principes définis dans le Plan directeur communal. Le calendrier de la Municipalité prévoit à ce jour de finaliser le dossier de PGA courant 2021. Selon le Plan directeur cantonal, le PGA doit être soumis à l'approbation du Canton d'ici le 20 juin 2022. La commune dispose donc d'une marge de manœuvre. De plus, comme certains ont pu le lire dans 24 Heures au mois d'octobre, il y a depuis 2014 une grande incertitude en matière de droit de l'urbanisme. Avec la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal et la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire, de nombreuses communes se sont cassées les dents en voulant aller trop vite dans la révision de leur Plan général d'affectation. Les communes sont donc avisées de se presser lentement dans cette tâche.

Par ailleurs, comme les choses ne sont pas simples, notre territoire a la particularité d'être géré aussi par le Département du Territoire et de l'Environnement (DTE) à travers le Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux qui relève de sa responsabilité. Le PAC doit être élaboré sur la base d'une vision d'ensemble pour la zone viticole et agricole.

On voit bien que la vision d'ensemble du territoire défini par le PDCom et la vision d'ensemble du territoire viticole et agricole défini par le PAC Lavaux doivent être coordonnées. Le Canton prévoit de réaliser un avant-projet de PAC d'ici la fin de l'année. Il serait donc judicieux d'organiser un débat public simultanément sur les deux objets.

Ainsi, voici le calendrier qui pourrait être mis en oeuvre :

1 la Municipalité prépare une demande de subvention pour la révision de son PGA ;

2° avant de transmettre sa demande à l'Etat, elle soumet la vision d'ensemble du PDCom au Conseil communal pour débat et adoption en février 2018 ;

3° afin de veiller à la bonne coordination de la vision d'ensemble du PDCom et celle du PAC Lavaux, la Municipalité propose à l'Etat d'organiser d'un commun accord une présentation publique des deux visions d'ensemble suivie d'un débat public également en février 2018 ;

4° après validation par le Conseil communal de la vision d'ensemble du PDCom, la Municipalité transmet la demande de subvention pour la révision du PGA.

5° la Municipalité engage l'étude de la révision du PGA *stricto sensu* suite à la décision d'octroi de la subvention par le Canton.

Je demande ainsi à la Municipalité d'étudier l'opportunité de demander une subvention pour la réalisation du PGA, de soumettre la vision d'ensemble du PDcom au Conseil communal et de proposer à l'Etat d'organiser d'un commun accord une présentation et un débat public sur la vision d'ensemble pour le territoire urbanisé, viticole et agricole.

(daté et signé) Pierre Yves Delcourt et co-signataires